

LES PÊCHERIES INTÉRIEURES

L'industrie des pêches britannique subvient à deux tiers des besoins de la population et constitue une source importante d'emplois et de revenus dans nombre de ports du Sud-Ouest, de la côte est et de l'Écosse. À la fin de 1990, la flotte de pêche britannique comptait 10 313 bâtiments, dont 2 366 basés en Écosse. L'industrie a été durement touchée par l'extension des eaux territoriales décrétée par d'autres pays ainsi que par la surpêche. En janvier 1983, la CE a approuvé une politique des pêches qui s'appliquerait pendant 20 ans. Ainsi, les pays membres sont autorisés à pêcher dans les eaux du Royaume-Uni en respectant une limite de 12 milles des côtes; certains d'entre eux peuvent même pêcher dans des zones sélectionnées entre 6 et 12 milles des rivages britanniques. La politique communautaire est assortie d'ententes portant sur la grosseur des mailles des filets et les contingents de prises. Ces ententes étaient importantes aux yeux du Royaume-Uni, qui avait perdu ses droits de pêche en régions éloignées (comme l'Islande) après que la Convention sur le droit de la mer eut permis l'extension des zones économiques nationales jusqu'à 200 milles.

PRISES DÉBARQUÉES

Au début de 1993, les prises débarquées intérieures ont enregistré un surplus pour certaines espèces (surtout l'aiglefin et la morue) qui a entraîné une chute des prix. Les prises ont légèrement augmenté en 1992 par rapport à l'année précédente; elles sont passées de 594 672 tonnes à 598 991 tonnes, pour une valeur de 395 267 000 £. En 1992, les prises débarquées se répartissaient comme suit : poissons pélagiques, 261 078 tonnes, d'une valeur de 30 773 000 £; poissons démersaux, 242 952 tonnes, d'une valeur de 278 110 000 £; et crustacés et mollusques, 94 961 tonnes, d'une valeur de 86 384 000 £.

ESPÈCES

Les espèces qui ont dominé les prises débarquées intérieures au Royaume-Uni en 1992 se répartissent de la façon suivante: pélagiques: maquereau (149 838 tonnes), hareng (88 668 tonnes) et autres espèces pélagiques (22 572 tonnes); démersales: morue (53 093 tonnes), aiglefin (46 413 tonnes), merlu argenté (39 059 tonnes), autres espèces démersales (35 546 tonnes) et plie (22 480 tonnes); crustacés et mollusques: diverses espèces (59 598 tonnes), langoustines (24 768 tonnes) et crabe (10 595 tonnes).

EXPORTATIONS

Les exportations britanniques de produits de la pêche ont légèrement augmenté en 1992, pour atteindre 421 525 tonnes, contre 413 888 tonnes en 1991. Les exportations de poisson d'eau douce ont totalisé 22 665 tonnes en 1992, alors que celles de poisson d'eau salée frais atteignaient 7098 tonnes, de poisson d'eau salée congelé, 127 120 tonnes et de poisson d'eau salée fumé 3664 tonnes. Les exportations de crustacés ont atteint, cette même année, 39 116 tonnes, celles de mollusques, 24 748 tonnes, préparations de poisson d'eau salée, 21 438 tonnes et poissons d'eau salée non désignés ailleurs, 10 462 tonnes.

LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

Près de 75 p. 100 des prises du Royaume-Uni sont débarquées en Écosse et un certain nombre d'usines de transformation y sont établies. Toutefois, les villes de Hull et de Grimsby, sur la côte est de l'Angleterre, abritent encore des industries de transformation importantes.